

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 10

L'an deux mil dix sept, le trente un mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 23/03/2017

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Objet: ACQUISITION DE TERRAINS PAR ACTE ADMINISTRATIF

Mr DROGOUL-SPANU David étant familialement intéressé par le sujet ne prend pas part au débat et au vote

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur DROGOUL Alain et que ce dernier est prêt à céder à la commune pour la somme de **3 800€** (trois mille huit cent euros) les parcelles suivantes :

- **B941** « La Blache »/1ha34a90ca
- **B1265** « Les Laouves »/13a43ca
- **B1503** « Les Laouves »/1a47ca
- **D170** « La Basse Condamine »/0a06ca

➤ Superficie totale = **1ha49a86ca**

L'Assemblée Délibérante est tout à fait favorable à cette acquisition par acte administratif et à son prix (réglé sur le compte bancaire de Mr DROGOUL Alain) soucieuse d'agrandir le domaine communal, les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.

D'autre part :

- ✓ Monsieur OPERTO Antoine, 1^{er} adjoint, est nommé pour représenter la commune lors de la signature de l'acte ;
- ✓ Monsieur le Maire est autorisé à recevoir l'acte et à signer toutes les pièces s'y afférant ;
- ✓ Le cabinet TPS INFRASTRUCTURE (ancien SEGC Foncier) est chargé de la rédaction et de la publication de l'acte administratif nécessaire de cette opération pour un montant de 350€ HT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2017 004-210400909-20170331-DE_2017_019-DE

